

Département de La Creuse

Evolis 23

Réunion du Comité du 3 mars 2026

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à AJAIN le 3 mars 2026 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date convocation : 18 février 2026

Présents : AUBERT Patrick ; AUGER Pierre ; BEUZE Daniel ; BLED Nicole ; BODEAU Eric ; BONNAUD Jacques ; BOQUET Jacques André ; BROGNARA Myriam ; CARABY Vincent ; CARIAT Jacky ; CHAPUT Jean Paul ; CHATELAIN François ; CHAVANT Philippe ; CHETIF Evelyne ; COLLIN Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DE GRAEVE Gérard ; DEBROSSE Guy ; DELAPORTE Fabrice ; DUCLOUP Michel ; DUMAS Daniel ; DUPEUX Viviane ; DUQUEROIX Sylvain ; ELIE Michèle ; GAUTIER ROUGEOT Marie Anne ; GENEVOIS Jean François ; GRANGE David ; GRIMAUD Hervé ; HAMONEAU Nicolas ; HUMBERT Isabelle ; LABESSE Jean Claude ; LEGER Jean Luc ; MALFAISAN Frédéric ; MATIGOT Jean Roland ; MEDOC Anne ; MONDON Thierry ; MOUTAUD Dominique ; PETIT Denis ; PETITJEAN Daniel ; PINLOCHE Isabelle ; PLANCOULAIN Patrick ; RICARD Gilles ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; ROULET Alain ; SIMONNET Nicolas ; SIMONS Benjamin ; TERNAT Didier ; VAN DRIEL Arie ; VELGHE Jacques ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien ; VOISIN Michel ; WOTJOTWICZ Christian.

Suppléants : BAYLE Pierre ; BROUTE Carine ; RENGEAR Jean François.

Excusés : AUDONNET Jean Louis ; AUGROS Evelyne ; BARAT Geneviève ; BARBAIRE Jean Luc ; BARDET Didier ; BERTRAND Alain ; BOISRAMIER Guy ; CHASSAGNE David ; CHAUMETTE Raymond ; COLLAS Michel ; COLNET Bernard ; DESSALLES Patricia ; GALINDO Antoine ; GASNET Gérard ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean Luc ; LAPORTE Martine ; LECLERE Henri ; LUGUET Fabienne ; LUTRAT Claude ; MARTIAL Jean Luc ; MOUTAUD Patricia ; PAROTON Didier ; PICHON Sabine ; PIOFFRET Jean Marc ; POTHEAU Christian ; RAVET Evelyne ; SAINTEMARTINE Jean-Claude ; VEYSSET Angélique ; VIENNOIS Guillaume.

Secrétaire de séance : CARIAT Jacky

Pouvoirs :

BARDET Didier (Fleurat) donne pouvoir à ROUGEOT Patrick (CAGG)
SAINTEMARTINE Jean Claude (CCCC) donne pouvoir à BEUZE Daniel (CCCC)
BARBAIRE Jean Luc (Saint Vaury) donne pouvoir à PLANCOULAIN Patrick (Saint Vaury)
GAZONNAUD Jean Luc (Noth) donne pouvoir à MATIGOT Jean Roland (Vareilles)
AUDONNET Jean Louis (Lafat) donne pouvoir à DELAPORTE Fabrice (Villard)
LUGUET Fabienne (La Souterraine) donne pouvoir à VIARD Philippe (La Souterraine)

DELIBERATION n°2026-02-010

Collège : Affaires générales

	Physique	Voix
Membres	122	210
Présents	57	107
Pouvoirs	6	8
Votants	63	115

Code nomenclature : 7.1 – Décisions budgétaires

Objet : Reprise anticipée des résultats du compte administratif 2025 au budget primitif 2026
Budget Prestations Déchets

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que conformément à l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats du budget sont affectés par délibération du Comité Syndical, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025 : soit un extrait du compte de gestion, soit le compte de gestion, soit une balance et un tableau des résultats au 31 décembre 2025.

Les comptes de l'exercice 2025 du budget prestations déchets font apparaître les résultats suivants :

1) Constat des résultats 2025

Section de fonctionnement

Recettes :	350 168,49 €
Dépenses :	325 670,77 €
Résultat 2025 :	24 497,72 €
Résultat antérieur :	121 428,52 €
Résultat de clôture 2025 :	145 926,24 €

Section d'investissement

Recettes :	0,00 €
Dépenses :	0,00 €
Résultat 2025 :	0,00 €
Résultat antérieur :	0,00 €
Résultat de clôture 2025 :	0,00 €

2) Affectation des résultats

Section de fonctionnement

Résultat de clôture 2025 : 145 926,24 €

Section d'investissement

Résultat de clôture 2025 :	0,00 €
Restes à réaliser recettes :	0,00 €
Restes à réaliser dépenses :	0,00 €
Solde des restes à réaliser :	0,00 €
Excédent de financement :	0,00 €

Il propose de reprendre et d'affecter le solde du résultat de fonctionnement 2025 au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2026.



Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- De constater et de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026.
- D'affecter les résultats de l'exercice 2025, comme suit :

1) couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068	0,00 €
2) affectation complémentaire "en réserves" (crédit du compte 1068 au budget primitif 2026) :	-
3) Excédent de fonctionnement à reporter au budget primitif 2026 report au 002 – Recettes	145 926,24 €
4) Excédent d'investissement à reporter au budget primitif 2026 report au 001 – Recettes	0,00 €

Le Président
Patrick ROUGEOT

Publication : 31 MARS 2026